



COMMUNICATION SPÉCIALE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE : DÉBUT D'UN PROCESSUS D'EXAMEN LONG ET RIGoureux

Bonjour à toutes et à tous,

Au cours des dernières semaines, le projet de développement récréotouristique de Complexes touristiques intégrés Wentworth inc. (CTIW) a suscité différentes réactions parmi nos concitoyens du Canton de Wentworth, ce qui est tout à fait normal compte tenu de l'envergure du projet. Alors qu'un certain nombre d'entre vous entrevoient ce projet positivement, d'autres nous ont exprimé leurs inquiétudes quant aux impacts d'un tel développement sur l'environnement, notre milieu de vie ainsi que le réseau routier local. Ce sont des préoccupations sérieuses, que votre conseil municipal partage.

Un examen approfondi du projet

Il est important de comprendre que nous entreprendrons au cours des prochaines semaines un processus long et rigoureux d'examen du projet qui sera soumis par le groupe CTIW. Nous en sommes au tout début. Aucune décision ne sera prise sur la réalisation partielle ou complète de ce projet avant que cet exercice de révision soit complété. Au cours de ce processus, notamment par l'entremise de consultations publiques, nos citoyens auront l'occasion de s'exprimer et de faire part de leurs préoccupations. Les comités consultatifs en urbanisme et en environnement de la municipalité seront également appelés à faire part de leurs recommandations. Cela nous permettra, le cas échéant, de demander au promoteur des ajustements au projet qui tiennent compte des attentes légitimes de la communauté de Wentworth.

Le processus d'examen comprendra notamment une évaluation approfondie des impacts du projet sur l'environnement et sur le réseau routier local, ainsi que sur les mesures proposées pour faire face à ces enjeux. Votre conseil municipal, tout comme vous, souhaite obtenir des réponses claires à plusieurs questions qui seront couvertes par la révision exhaustive du projet.

Compte tenu de l'encadrement réglementaire et légal entourant un tel projet au Québec, la MRC d'Argenteuil et différents ministères, dont principalement le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et le ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques, apporteront leur appui à la municipalité dans ce processus afin qu'il soit réalisé en conformité avec la loi et selon les meilleures pratiques. Cela n'empêchera pas que la décision finale d'aller de l'avant (en partie ou entièrement) ou non avec le projet appartient au Canton de Wentworth et à ses citoyens. En bout de piste, c'est ici que ça va se décider.

Bénéfices potentiels du projet

Il appartiendra aussi au promoteur de démontrer les bénéfices potentiels de son projet pour notre communauté. Parmi les avantages déjà évoqués par CTIW, figurent la création d'emplois dans notre municipalité; l'accessibilité à des nouveaux services récréatifs quatre saisons pour les citoyens de Wentworth; et la construction de nouveaux condos pour retraités. Il est entendu que la réalisation d'un tel projet engendrerait des revenus fonciers importants pour la municipalité.

Nouveau règlement cadre

Le 6 mai prochain, nous allons procéder à une toute première étape préalable au processus d'examen du projet CTIW en tenant une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement municipal cadre, intitulé : *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux et aux garanties concernant certains travaux municipaux*.

Cette nouvelle réglementation permettra à la municipalité de définir ultérieurement, par ententes spécifiques, les modalités et exigences imposées au promoteur en ce qui concerne les infrastructures et équipements publics pour la réalisation du projet, si celui-ci va éventuellement de l'avant (partiellement ou entièrement). On pourra aussi recourir au besoin à ce nouveau règlement cadre pour tout autre projet sur le territoire de Wentworth. Les objectifs du nouveau règlement ont été publiés le 18 avril dernier dans un avis paru dans le journal Le Régional qui est aussi disponible sur le site internet de la municipalité (www.wentworth.ca).

L'assemblée publique de consultation du 6 mai prochain se tiendra de 18h00 à 18h45, au centre communautaire de Wentworth (86, Chemin Louisa) et portera exclusivement sur le nouveau règlement cadre. Mais nous profiterons de cette occasion pour tenir en deuxième partie de rencontre, de 18h45 à 20h00, une session d'information sur le processus d'examen du projet CTIW (et non pas sur le projet lui-même), incluant une période de questions. Nous aurons l'occasion ultérieurement de discuter du contenu du projet dans le cadre du processus d'examen, qui débutera au cours des prochaines semaines.

Diffusion régulière d'information sur le projet

Par ailleurs, afin de demeurer bien informé sur tout développement et information pertinente, nous vous invitons à vous abonner à notre service d'information en soumettant votre courriel à l'adresse info@wentworth.ca. Le Canton de Wentworth diffusera régulièrement des renseignements sur le projet par l'entremise de ce service courriel. Cette information sera aussi disponible dans une nouvelle section dédiée au projet sur le site Internet de la municipalité (www.wentworth.ca), intitulée Projet récréotouristique.

Vous pouvez par ailleurs en tout temps nous communiquer vos questions et interrogations par l'entremise de notre boîte courriel : faq@wentworth.ca.

En nous basant sur les questions et points soumis, nous allons développer prochainement un document questions-réponses sur le projet qui sera disponible dans la nouvelle section du site Internet. Ce document évoluera en fonction des nouveaux développements.

Tout comme vous, nous avons à cœur l'avenir de notre communauté, dont les valeurs s'appuient sur la protection de l'environnement, la qualité de vie de nos citoyens et la valorisation de notre milieu de vie. C'est dans cet esprit que nous allons passer en revue le projet de CTIW au cours des mois à venir, et cela, en demeurant à votre écoute.

Merci à toutes et à tous et bon printemps !

Les membres de votre conseil municipal